



7. RECOMPENSES



Art. 1. Médaille d'honneur

La médaille d'Honneur sera décernée à chaque licencié de la FLH après une affiliation ininterrompue de 15 ans.

La médaille d'honneur ne sera décernée qu'une fois.

Les personnes ayant encouru des disqualifications pour une durée supérieure à 12 mois n'ont pas droit à cette médaille.

Art. 2. Mérites spéciaux

Le Conseil d'administration peut décerner une médaille, un cadeau ou une carte de dirigeant à vie à des personnes qui ont de grands mérites pour la FLH ou pour le handball en général.

Art. 3. Carte dirigeant de la FLH

Les membres du Conseil d'administration, le personnel administratif et technique, les arbitres et les délégués ainsi que les membres des commissions permanentes de la FLH ont droit à la carte dirigeant donnant droit à une entrée libre à toutes les rencontres nationales et internationales organisées par la FLH pour autant qu'il y ait des places disponibles.

La validité de cette carte sera d'une saison.